

Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle au printemps 2000

La prochaine séance des examens fédéraux de maturité professionnelle se tiendra au printemps 2000, à condition qu' un minimum de dix candidats se soient inscrits par orientation. Les candidates et candidats, de même que les écoles préparatoires, sont priés de prendre connaissance des informations suivantes:

1. Conditions d'admission

Sont à joindre à la demande d' admission:

- a. une attestation de renseignements personnels (formulaire spécial);
- b. un questionnaire sur le curriculum vitae (formulaire spécial);
- c. le certificat fédéral de capacité ou un certificat équivalent;
- d. la quittance postale attestant le paiement des frais d' inscription.

2. Date et lieu des examens

Les examens écrits auront lieu du 13 mars – 15 mars 2000

Les examens oraux auront lieu du 27 mars – 29 mars 2000

Ces examens auront lieu à Berne.

3. Disciplines obligatoires, branches à option et examen partiel

La liste des *disciplines obligatoires* et la modalité des examens est la suivante:

- a. *pour tous les types de maturité:*
 - première langue nationale (écrit et oral)
 - deuxième langue nationale (écrit et oral)
 - troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)
- b. *pour la maturité technique*
 - mathématiques (écrit et oral)
 - physique (écrit)
 - chimie (écrit)
 - histoire et sciences politiques (oral)
 - droit et économie (oral)
 - branche à option obligatoire (oral)

Les *branches à option obligatoires* suivantes font l' objet d' un examen oral (maturité technique):

- écologie
- histoire de l' art
- économie d' entreprise
- anglais (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

- troisième langue nationale (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

Indication:

Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelle branche à option (ment. ci-dessus) ils désirent passer un examen.

c. pour la maturité commerciale

- techniques quantitatives de gestion (écrit et oral)
- droit et économie d'entreprise (écrit)
- mathématiques (écrit)
- histoire et sciences politiques (oral)
- branche à option obligatoire 1 (oral)
- branche à option obligatoire 2 (oral)

Les *branches à option obligatoires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité commerciale):

Branche à option obligatoire 1:

- géographie économique
- psychologie des relations humaines
- économie politique

Branche à option obligatoire 2:

- histoire de l'art
- écologie
- biologie

Indication:

Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelles branches à option obligatoires ils désirent passer un examen. Ils ont à choisir deux branches à option obligatoires, une de chaque groupe suivant:

1. une branche du groupe «Branche à option obligatoire 1»

2. une branche du groupe «Branche à option obligatoire 2»

Selon l'art. 14, par. 1, du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une (examens complets) ou deux sessions (examens partiels).

La première partie de l'examen partiel comprend

pour la maturité professionnelle technique

pour la maturité professionnelle commerciale

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - physique | - mathématiques |
| - chimie | - droit et économie d'entreprise |
| - histoire et sciences politiques | - histoire et sciences politiques |
| - droit et économie | - branche optionnelle 1 |
| - la branche optionnelle choisie | - branche optionnelle 2 |

Le deuxième partie des examens partiels s'étend aux quatre disciplines restantes.

4. Informations générales, documents et délai d'inscription

Le secrétariat des examens peut vous faire parvenir les formulaires d'inscription.

Son adresse est la suivante:

Secrétariat des examens fédéraux
de maturité professionnelle
FSEP
Christoffelgasse 3
3011 Berne
Téléphone 031/328 40 50
Fax 031/328 40 45

Les frais d'inscription se montent à:

- | | |
|---|------------|
| 1. Droit d'inscription* (valable pour tous les examens) | 100.– frs. |
| 2. Finances d'examen** | |
| – examen complet | 500.– frs. |
| – examens partiels 1 ^{re} ou 2 ^e partie | 250.– frs. |

* Les frais pour le droit d'inscription sont à payer avant la remise de la demande d'admission. La quittance postale est à joindre à celle-ci.

** Le candidat/la candidate n'aura à s'acquitter des finances d'examens qu'après avoir reçu la confirmation de son admission par la commission fédérale de maturité professionnelle.

Tous les frais d'inscription sont à verser au secrétariat des examens à Berne, compte n° 753855-00, Crédit Suisse (CS).

Le délai d'inscription expire exceptionnellement le 20 décembre 1999 (date de la poste).

23 novembre 1999

La présidente de la
Commission fédérale de maturité professionnelle:
Judith Renner Bach